



Conseil communal de la Ville de Pully
Le bureau

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 24 novembre 2021

sous la Présidence de Monsieur Dimitri SIMOS, Président

Préavis N° 19-2021 Sécurisation des piétons sur le ch de Rennier entre les av. des Alpes et de l'Avenir - Création de trottoirs, construction de murs de soutènement et amélioration de l'aménagement routier dans le secteur - Crédit demandé CHF 1'130.000.00

Le Conseil communal de Pully

vu le préavis municipal N° 19-2021 du 6 octobre 2021,
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,
vu le préavis de la Commission des finances,

décide

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 1'130'000.00 TTC afin de couvrir les frais nécessaires au projet de sécurisation des piétons sur le ch. de Rennier, entre les av. des Alpes et de l'Avenir, comprenant la création de trottoirs, la construction de murs de soutènement et l'amélioration de l'aménagement routier dans le secteur, montant à prélever en totalité ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
2. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
3. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses selon les modalités suivantes :
 - a) par annuité égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau routier ;
 - b) par annuité égales sur 20 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés aux aménagements urbains ;
 - c) par annuité égales sur 20 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'éclairage public ;

- d) par annuité égales sur 20 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'électricité basse tension ;
- e) par annuité égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'eau potable ;
- f) par annuité égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'évacuation des eaux.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

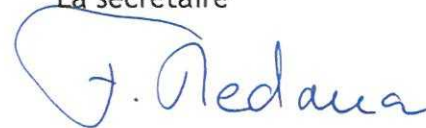
Le président



Dimitri SIMOS



La secrétaire



Francine MEDANA

Pully, le 24 novembre 2021